



PRÉFET
DE VAUCLUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE VAUCLUSE



SDACR

2026 - 2031

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES

LE SDIS une organisation fonctionnelle

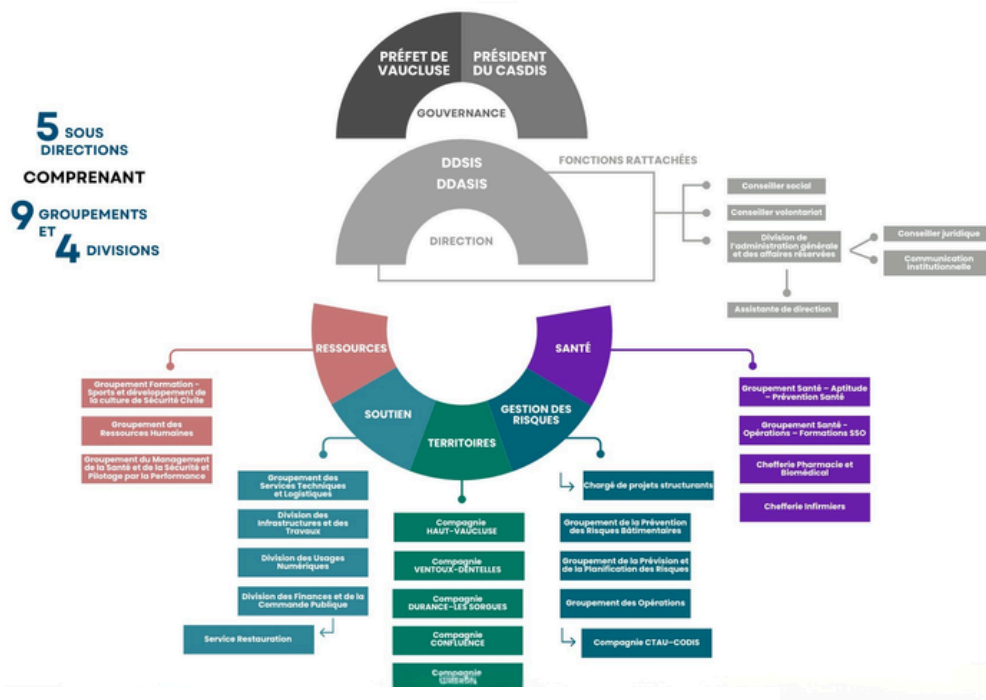
Le **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** définit les missions du service d'incendie et de secours. **Le SDIS de Vaucluse est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.** Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés :

- A la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes.
- A l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels.
- Au secours et soins d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences, il exerce les missions suivantes :

- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement,
- Les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles (art. L 1424-2 du CGCT) :
 - Sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophe,
 - Présentent des signes de détresse vitale,
 - Présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir.

ORGANIGRAMME



Un acteur essentiel du continuum de sécurité civile

Au-delà de la lutte contre les événements, les accidents ou les phénomènes climatiques, **le SDIS 84 participe humainement et financièrement à l'animation d'un véritable continuum de la sécurité civile.**

Concrètement, depuis une dizaine d'années, le SDIS s'est inscrit dans la mise en œuvre d'une véritable politique de développement de la culture de sécurité civile au travers d'actions concrètes au plus proche des vauclusiens.

CHIFFRES CLÉS

Moyens humains
(SPP / SPV / PATS)



2 600
PERSONNELS

Moyens matériels roulants



600
ENGINS

Moyens financiers
(INSIS 2024)

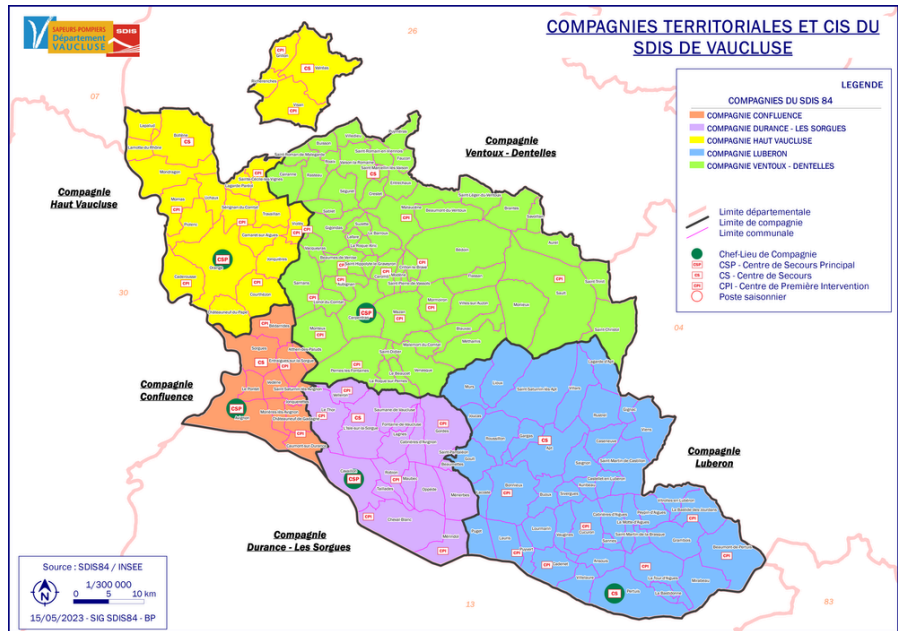


114 €
/ HABITANT

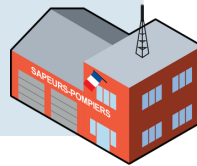
LE SDIS une organisation opérationnelle

Un maillage territorial

Le découpage territorial permet de garantir une réponse de proximité des 47 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) regroupés en 5 compagnies territoriales et de favoriser le renfort au sein du bassin de risques, dénommé dans cette étude comme le bassin de la réponse opérationnelle.

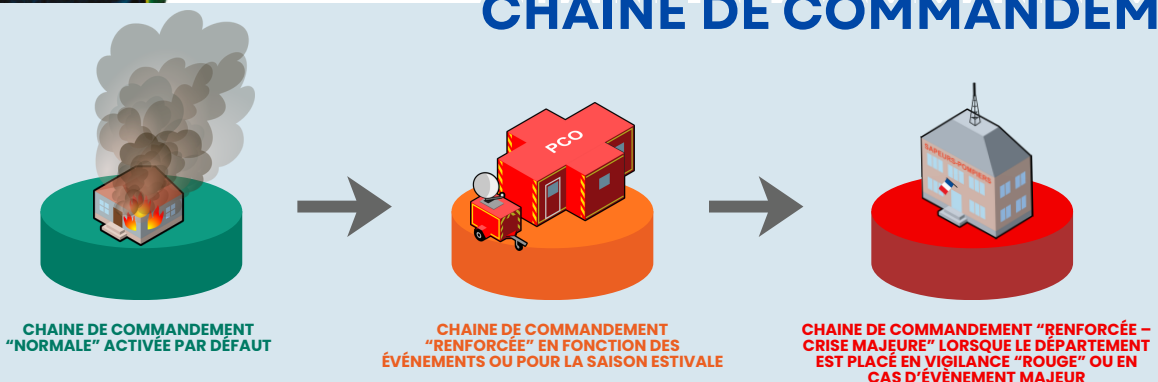


47 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) regroupés en 5 compagnies territoriales



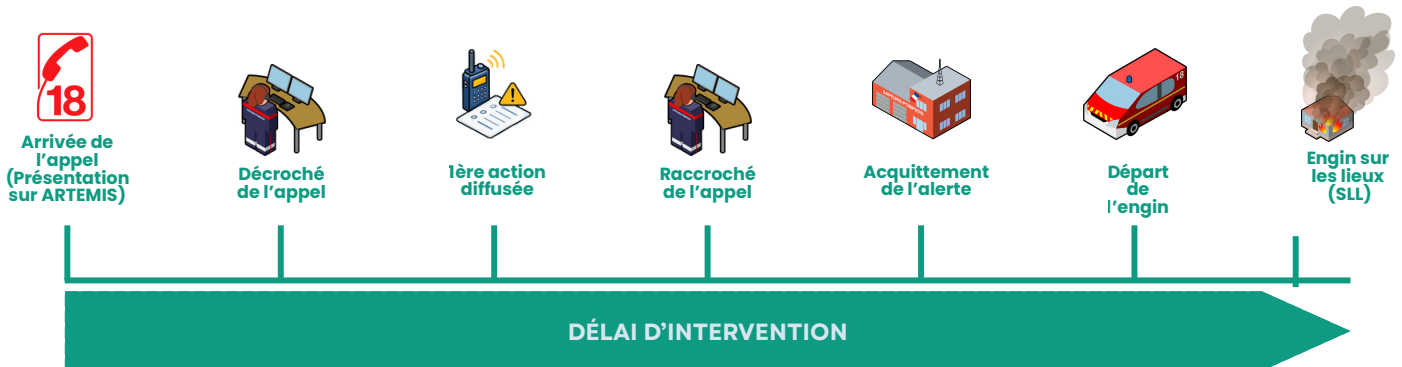
La chaîne de commandement départementale est organisée de façon à monter en puissance en fonction des situations :

CHAINE DE COMMANDEMENT



LES RISQUES COURANTS

Une forte probabilité d'occurrence, effet limité dans l'espace et le temps.
Ils occasionnent des dommages qui nécessitent la mise en œuvre de moyens traditionnels



Le SDACR 2026 intègre les indicateurs de performance nationaux permettant au SDIS de Vaucluse d'évaluer, dans la durée, l'évolution de la qualité de sa réponse opérationnelle. Cette orientation offre également la possibilité de se comparer aux autres SDIS à l'échelle nationale.



***Délais d'intervention :** temps total nécessaire à la présentation sur les lieux du premier équipage de secours depuis l'heure de présentation de l'appel.

FAMILLE RISQUES	OBJECTIF DÉLAI INTERVENTION	% POPULATION COUVERTE	% INTERVENTIONS COUVERTES	% COMMUNES COUVERTES
SSUAP DÉPARTS RÉFLEXES	20'	90%	80%	80%
ACCIDENT DE LA VOIE PUBLIQUE	20'	Sans objet	80%	80%
INCENDIES URBAINS	25'	90%	80%	80%
DOMAINE	OBJECTIF PRISE D'APPEL			
CTAU	2'40 min			

Critères par famille de risque :

Le SDIS 84 se fixe des objectifs de délais de la couverture des risques pour les familles relatives au Secours et Soins d'Urgence aux Personnes (uniquement en départ réflexe), l'accident de la voie publique ainsi que pour les feux urbains. Il maintient également la notion de population couverte. En outre, la prise d'appel est une étape essentielle et fortement stratégique dans la distribution des secours. Ainsi, l'indicateur sur le délai de la prise d'appel est reconduit.

Critères territoriaux :

La notion de couverture des risques est directement liée à une notion d'occurrence et donc d'activité pour les services de secours. Conformément à la matrice de pondération, au-dessous d'une intervention par semaine, l'objectif de couverture des risques est adapté.

INCENDIE URBAIN		SECOURS ET SOINS D'URGENCE AUX PERSONNES / ACCIDENT DE LA VOIE PUBLIQUE	
< 1 intervention / semaine	> 1 intervention / semaine	< 1 intervention / semaine	> 1 intervention / semaine
25 à 30 min	inférieur à 25 min	20 à 25 min	inférieur à 20 min
30 à 35 min	25 à 30 min	25 à 30 min	20 à 25 min
supérieur à 35 min	30 à 35 min	supérieur à 30 min	25 à 30 min
	supérieur à 35 min		supérieur à 30 min



LES RISQUES COURANTS

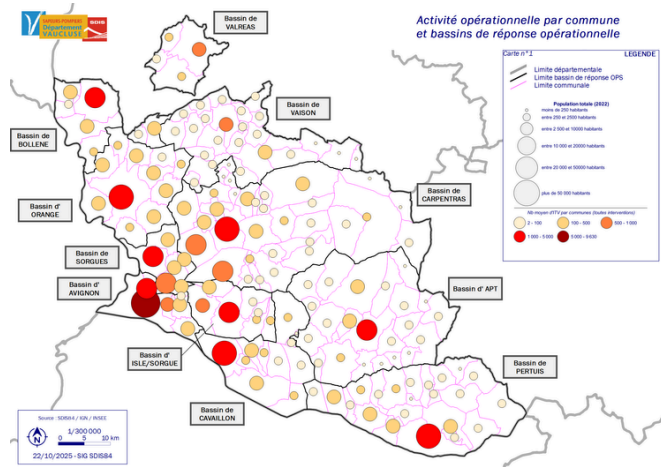
QUELQUES CHIFFRES



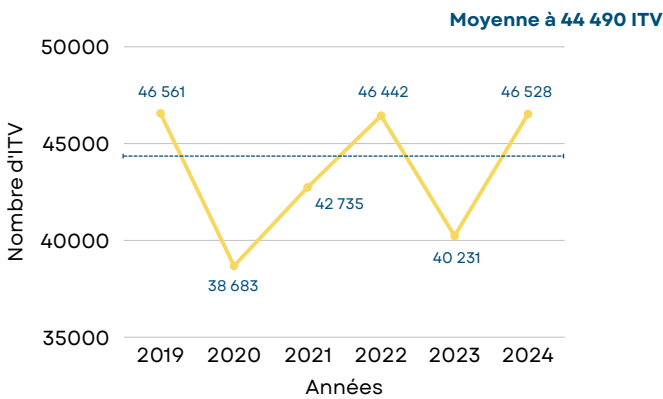
1 intervention toutes les 10 min



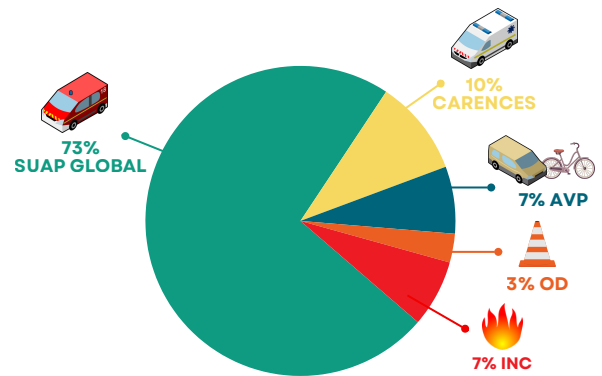
Interventions / jour



NOMBRE D'INTERVENTIONS - RISQUES COURANTS



NOMBRE D'INTERVENTIONS - 2024



SECOURS ET SOINS D'URGENCE AUX PERSONNES

76.5%



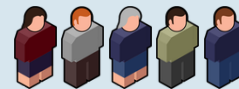
Communes couvertes conformément aux objectifs de couverture des risques.

84%



Interventions SSUAP « départ réflexe » couvertes en moins de 20 min.

91%



Population couverte conformément aux objectifs de couverture des risques.

ACCIDENT DE LA CIRCULATION

84%



Communes conformes aux objectifs de couverture des risques

80%



Interventions en moins de 20 minutes

INCENDIE URBAIN

85%



Communes conformes aux objectifs de couverture des risques

84.5%



Interventions en moins de 25 min

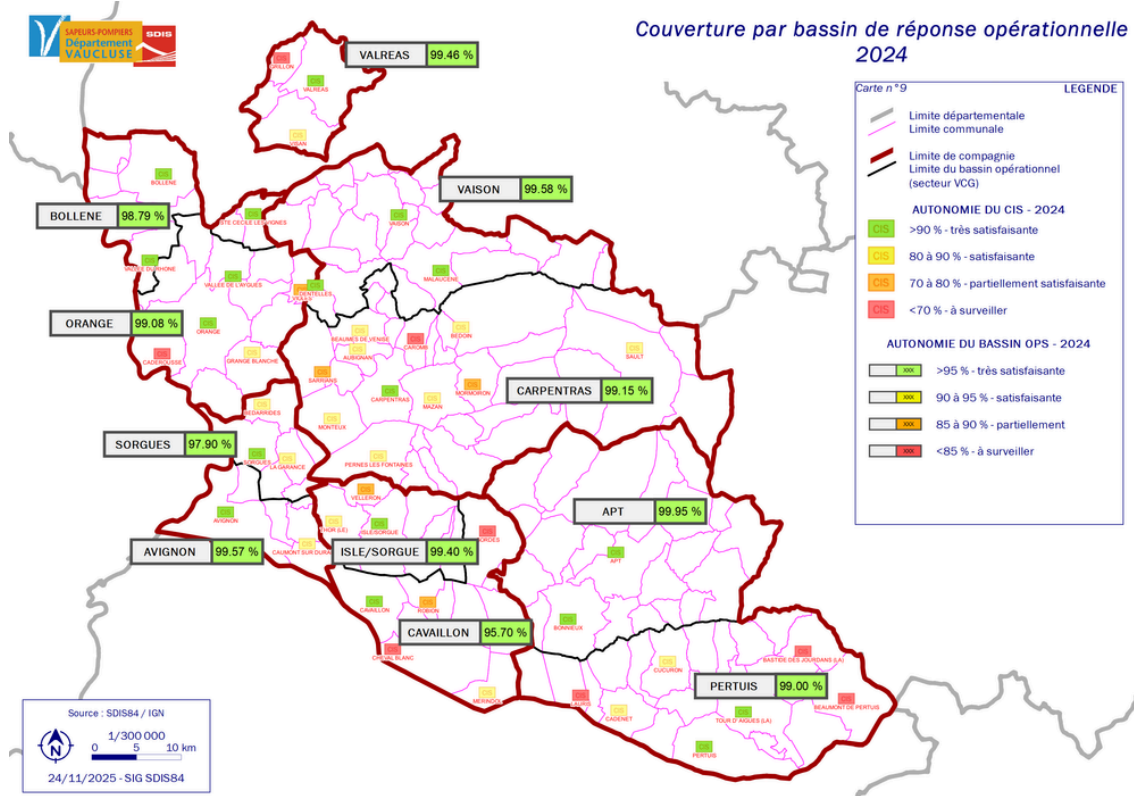
96.5%



Population couverte en moins de 25 minutes

LES RISQUES COURANTS

ANALYSE DES BASSINS DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE



CENTRES MIXTES

11



CIS mixtes assurent en moyenne et en autonomie 98,3% des interventions

91%



CIS mixtes conformes à l'objectif « résilience SPV »



Délai moyen de mobilisation des CIS mixtes

CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION

36



CPI assurent en moyenne et en autonomie 77,8% des interventions

77%



CPI conformes à l'objectif « résilience SPV »



Délai moyen de mobilisation des CPI

LES RISQUES COMPLEXES

Faible probabilité d'occurrence, effet important dans l'espace et le temps.
Ils occasionnent des dommages qui nécessitent la mise en œuvre de moyens spécialisés.

RISQUES NATURELS



Crue, inondation, ruissellement et rupture de barrage



Feu de forêt



Glissement, mouvement de terrain et séisme

RISQUES ANTHROPIQUES



Risques technologiques et menaces



Réseaux de transports



Milieu périlleux, montagne et souterrain



Risques sanitaires



Risques sociétaux, émergents et feux spéciaux.

Spécialités opérationnelles mises en œuvre pour faire face aux risques :

Milieu aquatique :

- o Plongée
- o Sauvetage aquatique

Feux de forêt :

- o Feux tactiques
- o Spécialistes feux de forêt

Milieu périlleux :

- o Secours en milieu périlleux et montagne (SMPM)
- o SPELEO SECOURS
- o Secours Mont-Ventoux

Recherche protection et interventions diverses :

- o Sauvetage déblaiement
- o Equipes cynotechniques

Risques technologiques et menaces NRBCe :

- o Spécialistes risques chimiques et biologiques (CMIC)
- o Spécialistes risques radiologiques (CMIR)
- o Spécialistes NRBCe



OBJECTIFS DE COUVERTURE DES RISQUES COMPLEXES

20 À 25 MIN

Engagement des moyens de première réponse permettant de prendre les mesures conservatoires et d'assurer un prompt secours.

MOYENS DE PREMIÈRE RÉPONSE

≤ 4 H

Engagement d'une ou plusieurs équipes spécialisées permettant de supprimer ou limiter les atteintes aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement.

MOYENS COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIALISÉS

≤ 2 H

Engagement de moyens de renforts classiques et spécialisés extra-départementaux, pour faire face à un événement d'ampleur.

RENFORTS DE MOYENS SUPPLÉMENTAIRES EXTRA-DÉPARTEMENTAUX

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2026 - 2031



CONSOLIDER NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL POUR UN SERVICE DE SECOURS DE PROXIMITE ET DE QUALITE.

OS: 1.1

Déployer, pour l'ensemble des centres de secours les indicateurs : autonomie, délai de mobilisation, disponibilité, ressources humaines, taux de couverture, résilience SPV.

OS: 1.2

Etudier et proposer un schéma d'implantation des moyens de « l'aide médicale d'urgence » au regard des besoins de la population sur les territoires et de la réponse santé. Le réviser annuellement en partenariat financier avec l'Agence Régionale de Santé.

ADAPTER NOTRE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE : TOUT EN GARANTISSANT SA PERFORMANCE DANS LE CADRE D'UN BUDGET MAÎTRISÉ.

OS : 2.1

Optimiser le suivi des critères de la réponse opérationnelle : délai de traitement des appels, délai d'intervention pour les missions incendie et secours à personnes, critères d'évaluation des centres d'incendie et de secours.

OS: 2.2

Intégrer comme critère de performance de l'analyse de la réponse opérationnelle la notion de bassins opérationnels.

OS: 2.3

Etudier notre capacité à mutualiser davantage nos moyens de réponse dans les domaines suivants : interventions en milieux périlleux de types spéléologie et canyon en eau ainsi que le risque radiologique.

OS: 2.4

Inscrire à l'ordre du jour CODAMUPS-TS, au moins 1 fois par an, la question des « carences ambulancières » et traiter l'organisation de la réponse ambulancière ainsi que l'examen de l'activité ITSP du SDIS.

OS: 2.5

Identifier les moyens complémentaires à acquérir dans l'éventualité d'un projet d'implantation d'un grand entrepôt.

OS: 2.6

Mutualiser la réponse opérationnelle aux problématiques de risques émergents.

OS: 2.7

Etudier les moyens nécessaires au traitement d'un feu de véhicules électriques.

ENTRETIENIR UNE DYNAMIQUE APPRENANTE ET L'AGILITE DU SDIS 84 FACE AUX CRISES EN RENFORCANT LA RESILIENCE : DE NOTRE ORGANISATION, DE NOS TERRITOIRES ET DES VAUCLUSIENS.

OS : 3.1

Confirmer l'orientation du Conseil d'Administration du SDIS de regrouper les moyens de formation sapeurs-pompiers sur un plateau technique commun.

OS: 3.2

Commander une étude statistique et interservices de l'impact du projet Confluence sur les différents services publics.

OS: 3.3

Remplacer l'exigence d'extinction par une volonté de limitation de la propagation dans le cadre de la stratégie d'étude et d'intervention du SDIS pour les « feux de grands entrepôts ».

OS: 3.4

Maintenir le niveau d'engagement du SDIS en matière de développement de la culture de sécurité civile.

OS: 3.5

Impliquer les associations agréées de sécurité civile dans les dispositifs de secours et prévoir l'évolution de leurs missions dans le cadre des dispositifs préventifs de secours.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques définissent une ligne directrice claire pour adapter notre organisation aux enjeux actuels et futurs. Elles visent à maintenir la qualité de la réponse opérationnelle, à renforcer la mutualisation avec les autres acteurs du secours et à garantir la sécurité des sapeurs-pompiers. Par ailleurs, elles permettent d'anticiper la gestion des risques émergents tout en contribuant au développement socio-économique de notre territoire.

ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES

14

AMBITIONS
STRATÉGIQUES

